

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de La Balme De Sillingy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale Villeneuve de La Balme De Sillingy

Siège social : 6 Route de La Catie – 74330 LA BALME DE SILLINGY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de La Balme De Sillingy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 11 mai 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully

Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tel. : 04 37 65 37 57
sorghogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	8 134	8 134		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 983	1 983		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	83 002	44 734	38 268	38 762
Constructions	3 487 716	2 304 176	1 183 540	1 187 819
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 368	49 368		
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	254 227	227 252	26 975	14 557
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				3 613
Autres titres immobilisés	3 613		3 613	
Prêts				
Autres	2 033		2 033	2 083
TOTAL I	3 890 076	2 635 647	1 254 429	1 246 835
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 225		3 225	2 482
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 858	9 722	100 136	87 865
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	36 592		36 592	283 554
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 179		1 179	1 198
Charges constatées d'avance	5 387		5 387	2 999
TOTAL II	156 241	9 722	146 519	378 098
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 046 317	2 645 369	1 400 948	1 624 933

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	36 780	36 780
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(330 724)	(293 711)
Excédent ou déficit de l'exercice	110 203	(37 013)
Situation nette (sous total)	(183 742)	(293 944)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	608 119	617 119
Provisions réglementées		
TOTAL I	424 377	323 174
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	18 899	17 323
TOTAL III	18 899	17 323
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	386 366	658 921
Emprunts et dettes financières diverses	302 300	352 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 781	101 492
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	91 804	89 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	72 106	51 994
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	14 315	30 703
TOTAL IV	957 672	1 284 436
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	1 400 948	1 624 933

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 500	18 500
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	719 803	667 603
dont parrainages	63 739	80 806
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	737 552	561 660
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 177	36 207
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 287	36 396
TOTAL I	1 538 320	1 320 366
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	447 292	429 924
Aides financières	1 000	3 986
Impôts, taxes et versements assimilés	18 467	19 083
Salaires et traitements	619 501	627 092
Charges sociales	192 836	209 644
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 829	85 814
Dotations aux provisions	1 576	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	55 599	777
TOTAL II	1 416 100	1 376 319
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	122 219	(55 953)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	108	112
Autres intérêts et produits assimilés	406	980
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	514	1 092
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 529	20 672
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	12 529	20 672
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(12 014)	(19 580)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	110 205	(75 533)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		15 455
Sur opérations en capital		47 055
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		62 510
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		23 980
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		23 980
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		38 531
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2	11
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 538 834	1 383 969
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 428 631	1 420 982
EXCEDENT OU DEFICIT	110 203	(37 013)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR « LA CATIE » – LA BALME-DE-SILLINGY

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation « LA CATIE » LA BALME, est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1091.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 6 route de La Catie, 74330 LA-BALME-DE-SILLINGY.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de 4^{ème} et 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, CAPA SAPVER, CAP AEPE, BAC Pro SAPAT, CAP Production et service en Restauration, D.E. d'Accompagnant Educatif et Social, Titre Assistante RH – secrétaire de Mairie, pour des jeunes et adultes, en formation de type « Initiale scolaire », ou alternants en Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation, ainsi que stagiaires de la Formation Continue, et bénéficiaires de VAE.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 537 M², dont 1 070 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, équipées de matériels récents.

La MFR s'appuie sur un effectif de 17.35 équivalents temps pleins dont 11.84 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Afin d'améliorer ses financements courants, la MFR poursuit le recentrage de son activité autant que possible sur l'apprentissage, en limitant les Formations professionnelles, moins rémunératrices, et contient ses charges de personnels et intervenants extérieurs. Les travaux d'économies d'énergie entrepris depuis 2023 permettent de limiter les dépenses structurelles.

Le report de cotisations patronales consenti par la MSA en 2022 est en cours d'apurement.

Eu égard à ces mesures et à la possibilité d'accueil de davantage d'effectifs sur les prochaines rentrées scolaires, la situation de l'association en résultant à la date de l'arrêté des comptes permet de faire face aux échéances courantes.

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

- * Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.
- * Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.
- * Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Néant.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1.ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>9.42</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>7.93</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR LA CATIE

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	55	8%	116	19%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	6	1%	5	1%
Entreprises : via OPCO	226	33%	213	34%
Particuliers	391	58%	284	46%
Sous total I	678	100%	618	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	-	0%	-	0%
Etat	604	90%	428	85%
Régions	56	8%	76	15%
Autres collectivités territoriales	12	2%	2	0%
Sous total II	672	100%	506	100%
Autres organismes de formation	38	100%	18	90%
Autres ressources	-	0%	2	10%
Sous total III	38	100%	20	100%
Total des ressources	1 388	100%	1 144	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 388	100%	1 144	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)		-		-
Insertion sociale		-		-
Total	1 388	100%	1 144	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	36 780				36 780
Réserves					
Report à nouveau	(293 711)	(37 013)			(330 724)
Excédent ou déficit de l'exercice	(37 013)	37 013			
Situation nette	(293 944)				(293 944)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	617 119			9 000	608 119
Provisions réglementées					
TOTAL	323 174			9 000	314 174

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	17 323	1 576		18 899
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	17 323	1 576		18 899

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	49 740	4 159	44 177	9 722
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	49 740	4 159	44 177	9 722

TOTAL GÉNÉRAL	67 063	5 735	44 177	28 621
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

Immobilisations

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	8 134		
Autres immobilisations incorporelles	1 983		
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 117		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	83 002		
Constructions sur sol propre	3 010 973		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	415 065		61 679
Installations techniques et outillage industriel	49 368		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	145 689		21 635
Emballages récupérables et divers	86 903		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 790 999		83 314
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 613		
Autres titres immobilisés			3 613
Prêts et autres immobilisations financières	2 083		
TOTAL immobilisations financières :	5 696		3 613
TOTAL GÉNÉRAL	3 806 812		86 927

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			8 134	
Autres immobilisations incorporelles			1 983	
TOTAL immobilisations incorporelles :			10 117	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			83 002	
Constructions sur sol propre			3 010 973	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			476 744	
Install. techn., matériel et out. industriels			49 368	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			167 324	
Emballages récupérables et divers			86 903	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			3 874 313	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 613	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		50	2 033	
TOTAL immobilisations financières :		50	5 646	
TOTAL GÉNÉRAL		50	3 890 076	

Amortissements

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	8 134			8 134
Autres immobilisations incorporelles	1 983			1 983
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 117			10 117
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 240	494		44 734
Constructions sur sol propre	2 005 101	43 857		2 048 958
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	233 117	22 101		255 218
Installations techn. et outillage industriel	49 368			49 368
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	218 034	9 217		227 252
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 549 860	75 670		2 625 530
TOTAL GÉNÉRAL	2 559 977	75 670		2 635 647

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	494		
Constructions sur sol propre	43 857		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	22 101		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 217		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	75 670		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	75 670		
----------------------	---------------	--	--

Produits à Recevoir

MFR LA CATIE

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	16/06/26	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	 13 488 20 922
TOTAL	34 410

Charges à Payer

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	595
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 067
Dettes fiscales et sociales	22 044
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	795
Autres dettes	
TOTAL	38 501

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 387	14 315
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 387	14 315

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR LA CATIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 033		2 033
TOTAL de l'actif immobilisé :	2 033		2 033
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	9 722		9 722
Autres créances clients	74 003	74 003	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	703	703	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84	84	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	13 988	13 988	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	20 922	20 922	
TOTAL de l'actif circulant :	119 421	109 699	9 722
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 387	5 387	

TOTAL GÉNÉRAL	126 842	115 087	11 755
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	374 249	90 038	284 211	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	89 886	89 886		
Personnel et comptes rattachés	16 763	16 763		
Sécurité sociale et autres organismes	68 556	68 556		
Impôts sur les bénéfices	2	2		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 483	6 483		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	302 300	302 300		
Autres dettes	216	216		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14 315	14 315		

TOTAL GÉNÉRAL	872 770	588 559	284 211	
----------------------	----------------	----------------	----------------	--